

2019 + 2 copies  
compte 13-11-58

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelneau, Gausse, Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domocq, Etcheber, Bourdeillo, Nartean, Rochedezeux, Chamboulan, Grussermeyer, Dufour, Papeau, Guichacua.

Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées ( 2 voix contre M. Papeau et M. Guichacua).

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser M. AUBERT, Sapeur mécanicien, à occuper le local laissé vacant par M. DEBEAULIEU à partir du 7 Décembre 1957.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation

Adopté à l'unanimité.

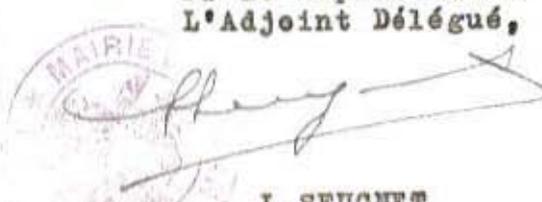
Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

signé: SEUGNET

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 8 Novembre 1958  
Le Sous-Préfet  
signé: illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 12 Nov. 1958  
Pr le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué,



L. SEUGNET

58142

Casene des  
Pompiers

Attribution d'un lo-  
gement à M. AUBERT